

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1569

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

29 août 2003
Domaine Public n° 1569
Depuis quarante ans,
un regard différent sur l'actualité

Un acte de violence politique

La Commission du Conseil des Etats a osé. Pour contribuer à l'assainissement des finances fédérales, elle focalise sa rigueur sur l'Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage (OFEFP). Son budget devrait être amputé de trente millions ce qui représente 15% de son personnel. Et c'est une version atténuée. Economiesuisse, le lobby inspirateur de ce coup de force, suggérait une coupe de cinquante millions. La méthode utilisée est perverse. Au lieu d'avancer à visage découvert pour contester la politique fédérale de l'environnement, les commissaires affichent la vertueuse nécessité de combattre les graves déficits fédéraux. Ce qui ne les empêche pas, dans le même souffle, d'octroyer une rallonge de soixante millions en faveur des routes. Autre argument d'apparence vertueuse : les trente millions économisés sur l'environnement seront affectés au budget de la recherche. Comment refuser un tel geste en faveur d'un secteur qui représente l'avenir de la Suisse ? Si la méthode est contestable, le but poursuivi ne l'est pas moins. Les dirigeants de l'économie et les parlementaires qui leur sont proches entendent retourner au bon vieux temps de la glorieuse croissance, avant que la vague verte n'impose le modèle du développement durable et autre empêcheur de danser en rond. Les offensives anti-écologiques se multiplient. Elles vont de l'initiative «Avanti» (voir page 4) à la limitation

des compétences de recours des organisations protectrices de l'environnement en passant par l'hostilité à la fixation de débits minimaux pour les torrents asséchés par les captages hydroélectriques.

L'Office fédéral de l'environnement n'échappe pas, bien sûr, à l'offensive. Car son rôle est vital. Face à la défense des intérêts immédiats, il doit se préoccuper du long terme. Ses études sont dérangeantes. La dernière en date a décelé la pollution de nombreuses nappes phréatiques par les purins. Ses mises en garde sur la qualité de l'air irritent. C'est lui qui suggère le respect de normes environnementales dans nombre de lois fédérales. Les acteurs économiques, qui n'aiment pas la contrainte, combattent ces tendances réglementaires. Ils préconisent plutôt une sensibilisation aux nécessités écologiques qui devrait générer les bons comportements (voir page 5). Et sans craindre la contradiction, ils reprochent à l'Office de l'environnement de dépenser sans compter pour des publications luxueuses et inutiles. Or, ces publications et un site informatique offrent des outils de qualité notamment aux enseignants qui contribuent à la conscience écologique de demain.

La défense de l'Office de l'environnement dépasse largement le maintien de quelques dizaines de postes de travail. Le soutenir, c'est s'opposer au démantèlement de la politique écologique, principale avancée de la fin du XX^e siècle.

AT

Sommaire

Allégements fiscaux fédéraux: Le coût et le droit (p. 2)

Elections fédérales: Le serpent qui se mord la queue (p. 3)

Initiative «Avanti»: Un choix de société (p. 4)

Fiscalité écologique: Polluer à bon compte (p. 5)

Santé au travail: Ces maladies sans nom (p. 6)

Art en RDA: La propagande mise au ban (p. 7)